



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2021, le projet de règlement d'urbanisme suivant a été déposé et adopté par les élus municipaux:

PROJET DE RÈGLEMENT N° 506-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Ce projet de règlement regroupe des dispositions visant à permettre à la Municipalité une meilleure gestion quant aux impacts de la réalisation de certains travaux sur la protection du couvert forestier et le maintien du caractère naturel des terrains autour des lacs Trois-Saumons et Bringé.

Les secteurs visés par l'application de ce règlement sont les suivants :

- Les zones de villégiature 34 Rt – 36 Rv – 38 Rv – 40 Rv – 42 Rv – 43 Rv – 46 Rv – 47 Rv – 49 Rv, telles qu'illustrées à l'Annexe I – Carte C du *Règlement No 485-2019 relatif au zonage*;
- Une zone correspondant à une bande de terrain d'une profondeur de cent (100) mètres mesurée de part et d'autre de l'emprise du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons ;
- Une zone correspondant à une bande de terrain d'une profondeur de deux-cent (200) mètres mesurée à partir de la ligne des hautes eaux du lac Bringé;

Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ce projet de règlement au bureau municipal sur demande au 418-598-3368 Poste 201. Ce règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité.

Aucune disposition incluse dans ce projet de règlement est assujettie à l'approbation référendaire.

Les membres du conseil municipal seront appelés à procéder à l'adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire du **MARDI 5 OCTOBRE 2021** qui se tiendra en visioconférence à partir de la salle du conseil municipal sise au 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert.

Une CONSULTATION PUBLIQUE sera tenue par visioconférence via l'application « zoom » le MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 À 18h30. Toute personne intéressée par l'adoption de ce règlement peut s'inscrire à la consultation au plus tard MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 À 15H00 par courriel à l'adresse suivante: reception@saint-aubert.net

Toute personne intéressée peut également faire connaître ses interrogations, commentaires ou son opposition à l'adoption de ce projet de règlement en transmettant son avis écrit à l'adresse postale suivante au plus tard MERCREDI 29 SEPTEMBRE À 15H00 :

Municipalité de Saint-Aubert
14 rue des Loisirs
Saint-Aubert (Québec)
GOR 2RO

ou par courriel : administration@saint-aubert.net

DONNÉ À SAINT-AUBERT CE QUINZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.


GILLES PICHÉ
Directeur général et Secrétaire-Trésorier